

Compte rendu de séance

Séance du 26 Juin 2017

L'an 2017 et le 26 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie du Lude sous la présidence de
de NICOLAY Louis-Jean, Maire

Présents : M. DE NICOLAY Louis-Jean, Maire, Mmes : BOMPAS Maryvonne, BOUREL Corinne, CORBEL Marie-Anne, GENNETAY Annick, HUTEREAU Laurence, LATOUCHE Béatrice, LEDRU Mylène, LEDRU Rose-Marie, MARCHAND Nathalie, POTTIER Sonia, THOMAZEAU Ghislène, MM : AMY Jean-Claude, CHANTEPIE Michel, CORVAISIER Patrick, DELANOUE Franck, FRIZON Roland, LE GALLET Jean, LEGRAND Philippe, LEMOINE Gérard, NERON Michel, POUTEAU Jean-Marie, TRICOT Jean-Paul, YVERNAULT Jean-Louis

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHANTOISEAU Françoise à M. LE GALLET Jean, MM : HOUSSEAU Jean Michel à Mme HUTEREAU Laurence, RENOU Pascal à Mme LATOUCHE Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 24

Date de la convocation : 19/06/2017

Date d'affichage : 19/06/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GENNETAY Annick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget de l'EAU - 2017-041
- Approbation Compte Administratif 2016 - Budget de l'EAU - 2017-042
- Affectation du Résultat 2016 - Budget de l'EAU - 2017-043
- Vote du Budget Supplémentaire - Budget de l'EAU - 2017-044
- Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget LOTISSEMENT - 2017-045
- Approbation Compte Administratif 2016 - Budget LOTISSEMENT - 2017-046
- Affectation du Résultat 2016 - Budget LOTISSEMENT - 2017-047
- Vote du Budget Supplémentaire - Budget de LOTISSEMENT - 2017-048
- Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget CAMPING - 2017-049
- Approbation Compte Administratif 2016 - Budget CAMPING - 2017-050
- Affectation du Résultat 2016 - Budget CAMPING - 2017-051
- Vote du Budget Supplémentaire - Budget CAMPING - 2017-052
- Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget ASSAINISSEMENT - 2017-053
- Approbation Compte Administratif 2016 - Budget ASSAINISSEMENT - 2017-054
- Affectation du Résultat 2016 - Budget ASSAINISSEMENT - 2017-055
- Vote du Budget Supplémentaire - Budget ASSAINISSEMENT - 2017-056
- Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget de RONSARD - 2017-057
- Approbation Compte Administratif 2016 - Budget de RONSARD - 2017-058
- Affectation du Résultat 2016 - Budget de RONSARD - 2017-059
- Vote du Budget Supplémentaire - Budget de RONSARD - 2017-060
- Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget de la Commune du Lude - 2017-061
- Approbation Compte Administratif 2016 - Budget de la commune du Lude - 2017-062
- Affectation du Résultat 2016 - Budget de la commune - 2017-063
- Vote du Budget Supplémentaire - Budget de la commune du Lude - 2017-064
- Recrutement d'un contrat aidé (26h par semaine) - 2017-065
- Modification du tableau des effectifs - 2017-066
- Demande de prise en charge par les communes - restaurant scolaire - 2017-067
- Cession du Transformateur dédié à l'entreprise Tancogne - 2017-068
- Réhabilitation Sanitaires Camping : Sollicitation de l'Etat au titre du FSIL 2017 (Actualisation des montants suite à accord de la Préfecture) - 2017-069
- Sollicitation ETAT dans le cadre du Contrat Plan Etat- Région pour le réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping - 2017-070
- Sollicitation CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre dispositif 7.35 " hébergement, sites et équipements touristiques publics " pour le réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping - 2017-071
- Attribution subvention à l'ADMR : 170€ - 2017-072
- Cession bâtiment -Boulevard de l'Hospice - 2017-073
- Commune nouvelle : Approbation du contenu de la Charte - 2017-074

Préambule

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du lundi 15 mai 2017.

En préambule, Mr de Nicolay indique qu'est remis sur table plusieurs documents qui n'ont pas été transmis avec la convocation puisque nous avons rencontré des soucis informatiques importants.

Monsieur Néron, fera lecture des comptes rendus de ses commissions.

Commission du 30 mai :

- *Approbation du Compte de gestion 2016*
- *Approbation des comptes administratifs 2016*

Concernant le budget « eau », Monsieur Néron demande s'il y a des questions.

Monsieur Frizon demande des informations sur la réunion avec Véolia du 7 juin 2017.

Monsieur Néron précise que la réunion a été décalée à ce jour, les échanges semblent avoir été fructueux.

En plus du rapport annuel, nous devrions avoir des compléments d'informations notamment pour les gros consommateurs (Hôpital et Commune de Dissé), les abonnés « classique » et les abonnés mensualisés.

De plus, Monsieur Néron leur a demandé des explications sur les montants facturés et recouverts.

Une prochaine rencontre avec Véolia est fixée au 22 juillet.

Monsieur de Nicolay précise que l'excédent qu'on dégage est lié aux années antérieures. Il faudra donc de la rigueur dans le fonctionnement et dans le choix des investissements à venir.

La commission finances s'est réunie le 13 juin 2017 pour :

- *L'affectation des résultats 2016*
- *Les budgets supplémentaires des différents budgets*

Délibérations

Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget de l'EAU réf : 2017-041

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2016 - Budget de l'EAU
réf : 2017-042

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 – Budget de l'EAU comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2016

Nature des Dépenses et des Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	332 930,00	736 302,33	1 069 232,33
Titres de Recettes émis	B	216 325,90	106 487,02	322 812,92
Reste à Réaliser	C	0,00		0,00
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	332 930,00	736 302,33	1 069 232,33
Mandats émis	E	133 775,78	99 591,49	233 367,27
Reste à Réaliser	F	134 602,19		134 602,19
Excédent (Réalisé)	B-E	82 550,12	6 895,53	89 445,65
Déficit (Réalisé)	E-B		,	
Excédent (RAR)	C-F	0,00	0,00	0,00
Déficit (RAR)	F-C	-134 602,19	,	-134 602,19

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Supplémentaire - Budget de l'EAU
réf : 2017-044

Afin de procéder à l'affectation des résultats 2016,
Et d'effectuer des régularisations de crédits budgétaires,

Vu la présentation effectuée en commission des finances le 13 Juin dernier

Vu le document annexé,

- Section de fonctionnement : 506 880.69 euros
- Section d'investissement : 269 602.19 euros

Il est demandé aux membres du conseil municipal,

- De voter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus, à savoir :
- Section de fonctionnement : 506 880.69 euros
- Section d'investissement : 269 602.19 euros

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget LOTISSEMENT
réf : 2017-045

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2016 - Budget LOTISSEMENT
réf : 2017-046

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2015 – Budget de LOTISSEMENT comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2016

Nature des Dépenses et des Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	3 400,00	27 385,91	30 785,91
Titres de Recettes émis	B	1 638,11	1 638,11	3 276,22
Reste à Réaliser	C	0,00		0,00
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	3 400,00	27 385,91	30 785,91
Mandats émis	E	1 638,11	1 638,16	3 276,27
Reste à Réaliser	F	0,00		0,00
Excédent (Réalisé)	BE		,	
Déficit (Réalisé)	E-B		-,05	0,05
Excédent (RAR)	CF	0,00	0,00	0,00
Déficit (RAR)	FC		,	

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2016 - Budget LOTISSEMENT

réf : 2017-047

Conformément à l'instruction M14, le conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2016 du budget LOTISSEMENT

Budget : LOTISSEMENT de la Ville du Lude

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 638,16 € Recettes : 1 638,11 €

EXCEDENT DE L'ANNEE : 0,00 €

DEFICIT DE L'ANNEE : -0,05 €

Report ANNEE N-1

EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 : 6 625,91 €

DEFICIT DE L'ANNEE N-1 : 0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 6 625,86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 638,11 € Recettes : 1 638,11 €

EXCEDENT DE L'ANNEE : 0,00 €

DEFICIT DE L'ANNEE : 0,00 €

Report ANNEE N-1

EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 : 0,00 €

DEFICIT DE L'ANNEE N-1 : 0,00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : 0,00 €

RESTE A REALISER

Dépenses : 0,00 € Recettes : 0,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : 0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve (compte 1068) : 0,00 €

Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) : 6 625,86 €

Report d'investissement (ligne 001) : 0,00 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Supplémentaire - Budget de LOTISSEMENT
réf : 2017-048

Afin de procéder à l'affectation des résultats 2016,
Et d'effectuer des régularisations de crédits budgétaires,

Vu la présentation effectuée en commission des finances du 13 juin dernier

Vu le document annexé,

- Section de fonctionnement : 6 625.86 euros
- Section d'investissement : 0.00 euro

Il est demandé aux membres du conseil municipal,

- De voter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus, à savoir :
 - Section de Fonctionnement : 6 625.86 euros
 - Section d'Investissement : 0.00 euro

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget CAMPING
réf : 2017-049

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2016 - Budget CAMPING
réf : 2017-050

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,
 Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 – Budget CAMPING comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2016

Nature des Dépenses et des Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	81 111,00	185 511,00	266 622,00
Titres de Recettes émis	B	40 958,04	140 670,51	181 628,55
Reste à Réaliser	C	0,00		0,00
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	81 111,00	185 511,00	266 622,00
Mandats émis	E	33 710,17	141 333,12	175 043,29
Reste à Réaliser	F	31 856,20		31 856,20
Excédent (Réalisé)	B-E	7 247,87		6 585,26
Déficit (Réalisé)	E-B		-662,61	
Excédent (RAR)	C-F	0,00	0,00	0,00
Déficit (RAR)	F-C	-31 856,20	.	-31 856,20

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2016 - Budget CAMPING
réf : 2017-051

Conformément à l'instruction M14, le conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2016 du budget CAMPING.

Budget : CAMPING - Mairie du Lude

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	141 333,12 €	Recettes :	140 670,51 €
	EXCEDENT DE L'ANNEE :		0,00 €
	DEFICIT DE L'ANNEE :		-662,61 €

Report ANNEE N-1

	EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 :		0,00 €
	DEFICIT DE L'ANNEE N-1 :		0,00 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :		-662,61 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	33 710,17 €	Recettes :	40 958,04 €
	EXCEDENT DE L'ANNEE :		7 247,87 €
	DEFICIT DE L'ANNEE :		0,00 €

Report ANNEE N-1

	EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 :		-2 565,71 €
	DEFICIT DE L'ANNEE N-1 :		0,00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT :		4 682,16 €

RESTE A REALISER

Dépenses :	31 856,20 €	Recettes :	0,00 €
	SOLDE DES RESTES A REALISER :		-31 856,20 €
	BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL :		0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT

	Affectation en réserve (compte 1068) :		0,00 €
	Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) :		-662,61 €
	Report d'investissement (ligne 001) :		4 682,16 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Supplémentaire - Budget CAMPING
réf : 2017-052

Afin de procéder à l'affectation des résultats 2016,
Et d'effectuer des régularisations de crédits budgétaires,

Vu la présentation effectuée en commission des finances le 13 juin 2017,

Vu le document annexé,

- Section de fonctionnement : 29 416.65 euros
- Section d'investissement : 182 056.20 euros

Il est demandé aux membres du conseil municipal,

- De voter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus, à savoir :
- Section de Fonctionnement : 29 416.65 euros
- Section d'investissement : 182 056.20 euros

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget ASSAINISSEMENT
réf : 2017-053

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2016 - Budget ASSAINISSEMENT
réf : 2017-054

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 – Budget ASSAINISSEMENT comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2016

Nature des Dépenses et des Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	916 594,61	625 909,98	1 542 504,54
Titres de Recettes émis	B	373 927,14	395 682,74	769 609,88
Reste à Réaliser	C	65 305,80		65 305,80
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	916 594,61	625 909,98	1 542 504,54
Mandats émis	E	370 258,25	452 535,10	822 793,35
Reste à Réaliser	F	140 230,00		140 230,00
Excédent (Réalisé)	BE	3 668,89		
Déficit (Réalisé)	E-B		-56 852,36	53 183,47
Excédent (RAR)	CF	0,00	0,00	0,00
Déficit (RAR)	FC	-74 924,20		-74 924,20

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2016 - Budget ASSAINISSEMENT
réf : 2017-055

Conformément à l'instruction M49, le conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2016 du budget ASSAINISSEMENT.

Budget : Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	452 535,10 €	Recettes :	395 682,74 €
	EXCEDENT DE L'ANNEE :		0,00 €
	DEFICIT DE L'ANNEE :		-56 852,36 €

Report ANNEE N-1

	EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 :	88 421,93 €
	DEFICIT DE L'ANNEE N-1 :	0,00 €
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	31 569,57 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	370 258,25 €	Recettes :	373 927,14 €
	EXCEDENT DE L'ANNEE :		3 668,89 €
	DEFICIT DE L'ANNEE :		0,00 €

Report ANNEE N-1

	EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 :	377 399,09 €
	DEFICIT DE L'ANNEE N-1 :	0,00 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	381 067,98 €

RESTE A REALISER

Dépenses :	140 230,00 €	Recettes :	65 305,80 €
	SOLDE DES RESTES A REALISER :		-74 924,20 €
	BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL :		-306 143,78 €

AFFECTATION DU RESULTAT

	Affectation en réserve (compte 1068) :	0,00 €
	Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) :	31 569,57 €
	Report d'investissement (ligne 001) :	381 067,98 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Supplémentaire - Budget ASSAINISSEMENT
réf : 2017-056

Afin de procéder à l'affectation des résultats 2016,
Et d'effectuer des régularisations de crédits budgétaires,

Vu la présentation effectuée en commission des finances du 13 juin dernier,

Vu le document annexé,

- Section de fonctionnement : 115 575.00 euros
- Section d'investissement : 559 373.78 euros

Il est demandé aux membres du conseil municipal,

- De voter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus, à savoir :
 - Section de Fonctionnement : 115 575.00 euros
 - Section d'Investissement : 559 373.78 euros

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget de RONSARD
réf : 2017-057

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2016 - Budget de RONSARD
réf : 2017-058

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 – Budget de RONSARD comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2016

Nature des Dépenses et des Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	130 009,23	198 551,75	328 560,98
Titres de Recettes émis	B	55 718,37	151 557,99	207 276,36
Reste à Réaliser	C	0,00		0,00
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	130 009,23	198 551,75	328 560,98
Mandats émis	E	63 875,54	151 557,99	215 433,53
Reste à Réaliser	F	57 730,22		57 730,22
Excédent (Réalisé)	B-E			
Déficit (Réalisé)	E-B	-8 157,17		8 157,17
Excédent (RAR)	C-F	0,00	0,00	0,00
Déficit (RAR)	F-C	-57 730,22		-57 730,22

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Supplémentaire - Budget de RONSARD
réf : 2017-060

Afin de procéder à l'affectation des résultats 2016,
Et d'effectuer des régularisations de crédits budgétaires,

Vu la présentation effectuée en commission des finances du 13 juin dernier

Vu le document annexé,

- Section de fonctionnement : 50 604.91 euros
- Section d'investissement : 57 730.22 euros

Il est demandé aux membres du conseil municipal,

- De voter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus, à savoir :
 - Section de Fonctionnement : 50 604.91 euros
 - Section d'Investissement : 57 730.22 euros

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2016 - Budget de la Commune du Lude
réf : 2017-061

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte Administratif 2016 - Budget de la commune du Lude
réf : 2017-062**

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016 – Budget de de la commune comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2016

Nature des Dépenses et des Recettes		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes				
Prévision budgétaire totale	A	3 860 112,08	6 506 967,02	10 367 079,10
Titres de Recettes émis	B	1 887 297,92	4 821 571,15	6 708 869,07
Reste à Réaliser	C	794 447,15		794 447,15
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	3 860 112,08	6 506 967,02	10 367 079,10
Mandats émis	E	1 755 001,79	4 424 347,97	6 179 349,76
Reste à Réaliser	F	1 111 279,87		1 111 279,87
Excédent (Réalisé)	B-E	132 296,13	397 223,18	529 519,31
Déficit (Réalisé)	E-B		,	
Excédent (RAR)	C-F	0,00	0,00	0,00
Déficit (RAR)	F-C	-316 832,72	,	-316 832,72

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du Résultat 2016 - Budget de la commune
réf : 2017-063

Conformément à l'instruction M14, le conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2016 du budget de la commune.

Budget : Mairie Du Lude

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016

- statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 424 347,97 € Recettes : 4 821 571,15 €

EXCEDENT DE L'ANNEE : 397 223,18 €
DEFICIT DE L'ANNEE : 0,00 €

Report ANNEE N-1

EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 : 1 918 403,16 €
DEFICIT DE L'ANNEE N-1 : 0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 2 315 626,34 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 755 001,79 € Recettes : 1 887 297,92 €

EXCEDENT DE L'ANNEE : 132 296,13 €
DEFICIT DE L'ANNEE : 0,00 €

Report ANNEE N-1

EXCEDENT DE L'ANNEE N-1 : 0,00 €
DEFICIT DE L'ANNEE N-1 : -432 854,38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT : -300 558,25 €

RESTE A REALISER

Dépenses : 1 111 279,87 € Recettes : 794 447,15 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : -316 832,72 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : 617 390,97 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation en réserve (compte 1068) : 617 390,97 €
Affectation à l'excédent de Fonctionnement reporté (ligne 002) : 1 698 235,37 €
Report d'investissement (ligne 001) : -300 558,25 €

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget Supplémentaire - Budget de la commune du Lude
réf : 2017-064

Afin de procéder à l'affectation des résultats 2016,
Et d'effectuer des régularisations de crédits budgétaires,

Vu la présentation effectuée en commission des finances,

Vu le document annexé,

- Section de fonctionnement : 1 789 044.37 euros
- Section d'investissement : 3 109 795.93 euros

Il est demandé aux membres du conseil municipal,

- De voter le budget supplémentaire tel que proposé ci-dessus, à savoir :
 - Section de fonctionnement : 1 789 044.37 euros
 - Section d'investissement : 3 109 795.93 euros

Monsieur Tricot donne des précisions sur l'enveloppe supplémentaire inscrite de 200 000 euros concernant la mise aux normes des sanitaires et la restructuration de l'ensemble des services techniques.

Madame Ledru Mylène se demande s'il ne faudrait pas construire des locaux neufs plutôt que de réhabiliter les locaux existants.

Monsieur de Nicolay précise qu'un avis favorable sera donné pour la préemption d'un bien situé Rue Montruchon. Les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire à hauteur de 60 000 euros.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Recrutement d'un contrat aidé (26h par semaine)

réf : 2017-065

Monsieur Le maire rappelle l'appel à candidature lancé pour le recrutement d'un régisseur à temps non complet pour la salle de spectacle « Ronsard ».

5 candidats ont été reçus par le jury,

Une personne a été sélectionnée. Cette personne est éligible au contrat aidé (Contrat d'Accompagnement d'Emploi), une aide de l'état à hauteur de 80 % sera attribuée sur une base de 20 heures par semaine.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le maire (ou son représentant) à signer tous les documents en lien avec ce recrutement.

Madame Pottier souhaite intervenir suite au spectacle des Fashions stars, puisqu'il semblerait que des difficultés aient été rencontrées lors de leur dernier spectacle.

Suite à la démission du régisseur au 31 mai, une organisation a dû être mise en place très rapidement.

Un régisseur travaillant pour le Pays Vallée du Loir est venu, tout avait l'air de bien fonctionner avant le spectacle.

Sauf que le jour du spectacle, le régisseur n'avait rien fait, un parent a dû diffuser la musique, les jeux de lumière n'ont pas été mis en place par le régisseur remplaçant.

Pour le spectacle de danse, l'association de danse a fait le choix de recruter directement un régisseur, le loyer est donc de ½ tarif.

Aujourd'hui l'association de danse ne veut plus payer la location, puisqu'elle doit payer le régisseur.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du tableau des effectifs

réf : 2017-066

Monsieur Le maire rappelle que le statut de la fonction publique permet aux agents – sous certaines conditions – de bénéficier d'avancement de grade.

Un adjoint d'animation a passé un examen professionnel afin de lui permettre d'avancer de grade, et d'être classé au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème}.

Suite à son évaluation professionnelle, il ressort que l'agent assure parfaitement ses missions.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De modifier le tableau des effectifs, en modifiant un poste d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2017.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de prise en charge par les communes - restaurant scolaire

réf : 2017-067

Monsieur Le Maire informe que 40 enfants fréquentant le restaurant scolaire du Lude ne sont pas domiciliés au Lude.

Est également rappelé le cout de revient d'un repas : 9.96 euros (prestation hôpital + temps des agents communaux pour la mise en place du restaurant scolaire, service et entretien des locaux).

Actuellement, les familles hors Le Lude paient 4.20 euros par repas, soit un reste à charge par enfant pour la mairie de 5.76 euros.

La mairie souhaite que ce reste à charge soit pris en charge par la mairie ou est domicilié l'enfant, comme cela se fait pour les CFA, les enfants scolarisés au RASED à compter du 1^{er} janvier 2018.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter que soit mis en recouvrement auprès des différentes communes le reste à charge supporté par la mairie du Lude pour les enfants non domiciliés au Lude.

Il est rappelé que pour l'année scolaire 2017 -2018, la facturation aux communes serait de 5 euros par enfant et par repas.

Monsieur Corvaisier aurait souhaité avoir le nom des communes, car il y a certainement des enfants de Dissé Sous Le Lude.

Monsieur de Nicolay précise que cette délibération sera effective qu'au 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Corvaisier demande comment cela va se passer si la commune ne veut pas payer ? il est répondu qu'un titre de recette va être émis, que c'est la trésorerie qui fera le suivi des règlements et les relances.

Monsieur Néron précise que ce dispositif pourrait être transposé aux frais de scolarité, puisque ça existe dans d'autres communes.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Cession du Transformateur dédié à l'entreprise Tancogne réf : 2017-068

Monsieur Le Maire rappelle que la ville du Lude a investi dans un transformateur qui dessert à ce jour une seule entreprise ludoise.

Lors d'une rencontre avec EDF, le technicien nous a alertés sur l'obligation de réviser ce transformateur.

Aujourd'hui, la ville du Lude, et depuis l'installation n'a réalisé aucune maintenance.

Après avoir rencontré l'entreprise concernée, il s'avère que le contrôle est réalisé par l'entreprise directement.

Une proposition de cession à 15 euros a été faite à l'entreprise, qui a accepté afin de ne pas avoir d'ambiguïté lors d'un sinistre.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter la vente à 15 euros à l'entreprise Tancogne.

L'acte sera rédigé par Maître Gaisne

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Réhabilitation Sanitaires Camping : Sollicitation de l'Etat au titre du FSIL 2017
(Actualisation des montants suite à accord de la Préfecture)
réf : 2017-069**

Monsieur le maire rappelle que le nombre de nuitées a doublé en 2 ans au camping du Lude. La municipalité souhaite développer l'offre touristique sur La Ville, 3 nouveaux mobiles homes ont été installés pour la nouvelle saison.

Le nombre de clients ayant augmenté, des difficultés sont rencontrés au niveau des sanitaires, puisque le nombre de douches, toilettes n'est plus suffisants.

La mairie du Lude a répondu à un appel à projet « croissance verte » en présentant le projet de réhabilitation des sanitaires et la pose de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

Le projet a été retenu au titre de l'appel à projet « croissance verte ».

Le projet a également été présenté au titre du fonds de soutien à l'investissement en 2017, une attribution de 45 000 euros a été accordée.

Compte tenu de ces éléments, la municipalité souhaiterait lancer le projet rapidement.

Plan de financement prévisionnel :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
Etat « Croissance Verte »	50 000,00	50%	25 000,00	Accordée
Conseil Départemental	150 000,00	20%	30 000,00	Sollicitée
Fonds de Soutien à l'Investissement Local	134 292,12	33,51 %	45 000,00	Accordée
CPER	234 700,47	37%	87 760,37	Sollicitée
Total des financeurs			187 760,37	
Part restant à la charge du			46 940,10	

maître d'ouvrage				
Montant total H.T. de l'opération			234 700,47	

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal

- d'autoriser le maire (ou son représentant) à solliciter l'Etat au titre du FSIL 2017 pour le dossier « Réhabilitation Sanitaires Camping» pour un montant de 45 000.00. euros.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Sollicitation ETAT dans le cadre du Contrat Plan Etat- Région pour le réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping
réf : 2017-070**

Monsieur le maire rappelle que le nombre de nuitées a doublé en 2 ans au camping du Lude. La municipalité souhaite développer l'offre touristique sur La Ville, 3 nouveaux mobiles homes ont été installés pour la nouvelle saison.

Le nombre de clients ayant augmenté, des difficultés sont rencontrés au niveau des sanitaires, puisque le nombre de douches, toilettes n'est plus suffisants.

La mairie du Lude a répondu à un appel à projet « croissance verte » en présentant le projet de réhabilitation des sanitaires et la pose de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

Le projet a été retenu au titre de l'appel à projet « croissance verte ».

Le projet a également été présenté au titre du fonds de soutien à l'investissement en 2017, une attribution de 45 000 euros a été accordée.

Compte tenu de ces éléments, la municipalité souhaiterait lancer le projet rapidement.

Plan de financement prévisionnel :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
Etat « Croissance Verte »	50 000,00	50%	25 000,00	Accordée
Conseil Départemental	150 000,00	20%	30 000,00	Sollicitée
Fonds de Soutien à l'Investissement Local	134 292,12	33,51%	45 000,00	Accordée
CPER	234 700,47	37%	87 760,37	Sollicitée
Total des financeurs			187 760,37	
Part restant à la charge du maître d'ouvrage			46 940,10	
Montant total H.T. de l'opération			234 700,47	

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal

- d'autoriser le maire (ou son représentant) à solliciter l'Etat au titre du CPER 2015-2020 pour le dossier « réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping » pour un montant de 87 760.37 euros.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Sollicitation CONSEIL DEPARTEMENTAL au titre dispositif 7.35 " hébergement, sites et équipements touristiques publics " pour le réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping
réf : 2017-071

Monsieur le maire rappelle que le nombre de nuitées a doublé en 2 ans au camping du Lude. La municipalité souhaite développer l'offre touristique sur La Ville, 3 nouveaux mobiles homes ont été installés pour la nouvelle saison.

Le nombre de clients ayant augmenté, des difficultés sont rencontrés au niveau des sanitaires, puisque le nombre de douches, toilettes n'est plus suffisants.

La mairie du Lude a répondu à un appel à projet « croissance verte » en présentant le projet de réhabilitation des sanitaires et la pose de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

Le projet a été retenu au titre de l'appel à projet « croissance verte ».

Le projet a également été présenté au titre du fonds de soutien à l'investissement et CPER en 2017,

Compte tenu de ces éléments, la municipalité souhaiterait lancer le projet rapidement.

Plan de financement prévisionnel :

Origine des financements	Montant H.T. des dépenses retenues par chaque financeur	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Date d'attribution de subvention
Etat « Croissance Verte »	50 000,00	50%	25 000,00	Accordée
Conseil Départemental	150 000,00	20%	30 000,00	Sollicitée
Fonds de Soutien à l'Investissement Local	134 292,12	33,51%	45 000,00	Accordée
CPER	234 700,47	37%	87 760,37	Sollicitée
Total des financeurs			187 760,37	
Part restant à la charge du maître d'ouvrage			46 940,10	
Montant total H.T. de l'opération			234 700,47	

Compte tenu de ces éléments, il est demandé aux membres du conseil municipal

- d'autoriser le maire (ou son représentant) à solliciter le Département (Conseil Départemental) au titre dispositif 7.35 « hébergement, sites et équipements touristiques publics » pour le dossier « réaménagement du camping et réhabilitation des sanitaires du camping » pour un montant de 30 000 euros.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution subvention à l'ADMR : 170€
réf : 2017-072

Monsieur Le Maire qu'une demande de subvention par l'ADMR est parvenue en mairie.

Compte tenu de leur intervention sur la ville et sur le territoire communautaire,

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'accorder une subvention de 170 euros à l'ADMR.

Cette subvention sera versée sur présentation de justificatifs.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Cession bâtiment -Boulevard de l'Hospice
réf : 2017-073

Monsieur Le Maire informe que des prospects sont intéressés par le bâtiment communal actuellement utilisé par l'Association MJC et la Junior Association,

Une estimation auprès des domaines a été réalisée,

Vu l'accord des prospects en date du 18 mai 2017 acceptant d'acquérir le local pour un montant de **60 000** euros net vendeur,

L'acte devra prévoir une servitude pour accéder sur le parking qui resterait ouvert en journée.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la vente du local situé Boulevard de l'Hospice – 72 800 LE LUDE à la SCI APMT pour un montant de 60 000 euros net vendeur.
- D'autoriser le Maire (ou son représentant) à signer l'acte notarié

Monsieur Corvaisier indique que l'estimation semble base, compte tenu des aménagements qui ont été réalisés.

Monsieur Le Maire précise de mémoire que le bien a été acheté 32 000 euros.

Monsieur Corvaisier demande si cette entreprise va créer des emplois ? Il est répondu que les 2 prospects vont d'abord commencer leur activité à 2, puis en fonction de l'activité, des emplois pourraient être créés.

Concernant la MJC, ils ont donné un accord pour des locaux se trouvant dans l'ancienne école George Brassens.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

**Commune nouvelle : Approbation du contenu de la Charte
réf : 2017-074**

Monsieur Le Maire rappelle qu'un groupe de travail « commune nouvelle » a été institué, et que plusieurs réunions avec les membres du groupe de travail de Dissé Sous Le Lude ont été réalisées.

Une charte a été rédigée – voir annexe jointe – cette charte fixe l'organisation de la commune nouvelle.

Une délibération concernant la création de la commune nouvelle sera prise ultérieurement et au plus tard le 30 septembre 2017.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- de valider le contenu de la charte annexée

Monsieur de Nicolay rappelle que la commune du Lude s'est tournée vers Le Lude afin d'étudier la faisabilité d'une commune nouvelle.

Plusieurs réunions ont eu lieu, un groupe de travail a été constitué afin de travailler sur le projet d'un contenu de charte « commune nouvelle ».

Un vote à bulletin secret est fait, il est demandé ce soir de valider le contenu de la Charte.

Résultat du vote :

23 oui

3 non

1 nul

Il fallait la majorité qualifiée soit 18 pour,
Le contenu de la charte est validé à l'unanimité.

A la majorité (pour : 23 contre : 3 abstentions : 1)

Questions de la minorité :

1. Mr le Maire, lors des élections présidentielles, vous avez fait distribuer un tract en date du 22 avril pour inciter la population ludoise à voter Mr FILLON.
Pouvez-vous nous indiquer où a été imprimé ce tract et comment vous l'avez financé ?
De plus, nous avons trouvé ce tract dans nos boîtes à lettres le samedi, hors des délais autorisés par la loi et un couple de ludois, visiblement scandalisé de cette démarche, a d'ailleurs réagi ! Pouvez-vous expliquer et justifier cette situation ?

Monsieur De Nicolay indique que c'est un soutien du Sénateur de la Sarthe et non du Maire du Lude.

2. Mr le Maire, envisagez-vous de revoir l'organisation des temps scolaires pour les écoles publiques du Lude ?

C'est une discussion importante qui relève de la Communauté de Communes.

La discussion aura lieu jeudi prochain à la communauté de communes.

Le Ministre propose la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée.

La volonté des élus du Lude est de continuer ce qui était prévu pour la rentrée scolaire, car des contrats ont été faits,

Mais pour 2018, il faudra reprendre une décision.

Le Maire informe qu'un courrier a été transmis aux associations du Lude afin d'obtenir leur avis sur le besoin ou pas d'avoir des créneaux le mercredi matin.

Monsieur Le Maire souhaite que les enfants fassent des activités avec les associations et ne pas mettre des activités gérées par la Communauté de communes.

3. Mr le Maire, la loi sur le cumul des mandats va entrer en vigueur dans quelques mois. Nous souhaiterions connaître votre choix entre Maire et Sénateur ?

Monsieur Le maire informera les élus de la majorité en priorité.

Son cœur balance aujourd'hui.

4. Mr le Maire, quelle est votre position par rapport à l'installation des compteurs Linky ? En effet, nous souhaitons attirer votre attention sur les risques inhérents à ce dispositif et votre pouvoir en la matière.

Il y a une grande réflexion au niveau national,

Aujourd'hui on ne connaît pas exactement les conséquences, comme il y a quelques années avec l'amiante et les téléphones portables.

Monsieur Frizon précise qu'il y a des risques et que le maire pourrait être responsable.

Monsieur Tricot propose qu'une réunion avec Mr Daguet d'EDF soit organisée afin d'aborder ce sujet.

5. Mr le Maire, comptez-vous mettre en service la zone bleue ? De plus, nous constatons que la place réservée aux personnes handicapée n'est pas opérationnelle devant la mairie.

Le stationnement pour les PMR est mis en place temporairement, nous attendons le panneau définitif.

La verbalisation dans la zone bleue va être mise en place, au préalable, les propriétaires de véhicules auront 2 avertissements en amont de la verbalisation.

6. Mr le Maire, nous sollicitons la mise en vigueur d'une charte de propreté. Il existe d'ailleurs un livret qui avait été réalisé lors du mandat précédent ?

Monsieur Tricot précise que le livret va être mis à jour et sera distribué aux habitants.

Monsieur Corvaisier souhaite que ce livret soit à nouveau distribué.

Les occupants des maisons devront désherber devant leur maison.

7. Mr le Maire, sur le site de Vaunaval (grande salle), il n'y a pas de WC accessible aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Yvernault indique que ces travaux sont prévus dans l'ADAP, pour l'année 2018.

Monsieur Le Maire indique que ces travaux auraient dû être réalisés depuis plusieurs années.

8. Mr le Maire, nous aimerions avoir la synthèse du questionnaire concernant le regroupement avec Dissé sous Le Lude ?

148 personnes ont répondu au questionnaire,

63 personnes pensent que c'est une piste pour l'avenir.

9. Mr le Maire, nous aimerions savoir si le nouveau dentiste s'est fait une clientèle le confortant pour rester sur Le Lude et y faire venir sa famille ?

Monsieur Le maire précise que les échos sont favorables.

Il n'a pas de mal à se faire de la patientèle.

Monsieur de Nicolay précise qu'il y a eu une réunion à Mayet sur la désertification médicale. C'est catastrophique, il y a une vraie pénurie sur le territoire.

10. Mr Le Maire, sommes-nous toujours à la recherche d'un médecin ? Le Dr OGER ferme pour 3 semaines et c'est problématique pour sa clientèle car, en cas d'imprévu, il semble qu'aucun médecin n'accepte de nouveaux patients. Ce serait aussi une sécurité en vue de son futur départ à la retraite. A ce sujet, avez-vous eu contact avec lui pour savoir ce qu'il envisage ?

C'est une inquiétude pour tout le monde.

L'ARS ne considère pas le territoire comme « en pénurie », le maire a fait part de son mécontentement par rapport à cette situation.

11. M. le maire, il semble que l'ouverture de "la voie douce" pose quelques problèmes aux riverains tant sur la propreté que sur le comportement parfois incorrect des usagers. Que pensez-vous faire pour y remédier ?

Madame Thomazeau précise qu'elle a passé une après-midi avec les riverains et a repris l'historique des actes concernant cet espace.

L'espace sert de cour, les enfants jouent dans cet espace.

Des incivilités sont commises.

Suite à l'aménagement réalisé, les eaux ruissellent dans un garage privé

Les 2 propriétaires regrettent que l'affichage « voie douce » aient été mis sans avoir obtenu l'autorisation des propriétaires.

Monsieur de Nicolay a demandé au policier municipal de passer régulièrement afin de constater les infractions.

Concernant l'utilisation du bien, on va vérifier la propriété de l'espace.

Une interdiction aux scooters va être mise très rapidement.

Séance levée à: 22:55

En mairie, le 27/06/2017

Le Maire

Louis-Jean de NICOLAY

